



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-305

PUBLIÉ LE 31 MAI 2023

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2023-05-31-00001 - Arrêté directeurial modifiant l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)	Page 3
75-2023-05-31-00002 - Arrêté directeurial modifiant l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)	Page 5
75-2023-05-31-00003 - Arrêté directeurial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (2 pages)	Page 7

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-05-31-00001

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00012 modifié du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté ANA4012023040013 du 24 avril 2023 portant nomination de Monsieur Kévin MARCOMBE en tant que directeur par intérim responsable du département des ressources humaines médicales à la direction « patients, qualité et affaires médicales » (DPQAM),

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0012 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

« - Pour la Direction patient, qualité et affaires médicales : Madame Marie-Cécile PONCET, Madame Christine GUERI ; », est remplacé par : « - Pour la Direction patient, qualité et affaires médicales : Monsieur Kévin MARCOMBE, directeur par intérim, Madame Christine GUERI ; ».

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 MAI 2023

  
Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-05-31-00002

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022  
portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique –  
hôpitaux de Paris**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ANA4012023040013 du 24 avril 2023 portant nomination de Monsieur Kévin MARCOMBE en tant que directeur par intérim responsable du département des ressources humaines médicales à la direction « patients, qualité et affaires médicales » (DPQAM),

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-0013 du 5 juillet 2022 est modifié comme suit :

« Madame Marie-Cécile PONCET et Madame Christine GUERI, directrices « patient, qualité et affaires médicales », est remplacé par : « Monsieur Kévin MARCOMBE, (par intérim), et Madame Christine GUERI, directeurs «patient, qualité et affaires médicales » ».

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-05-31-00003

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun**

**Le Directeur général  
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Le 2°) du G de l'article 1 de l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun est modifié comme suit :

« les décisions relatives à l'admission et au séjour des patients et notamment celles relatives à l'état civil, aux naissances, à la sortie des patients ainsi qu'aux soins sous contrainte en psychiatrie.

S'agissant des décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement, sont notamment concernées les décisions d'admission, les saisines du juge des libertés et de la détention au sens de l'article L. 3211-12-1 du code de la santé publique, les déclarations d'appel devant le premier président de la cour d'appel au sens de l'article R. 3211-13 du même code ainsi que les observations faites suite aux déclarations d'appel des patients ».



**ARTICLE 2 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 MAI 2023



Nicolas REVEL